

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

**Date de convocation** : 7 avril 2021

**Date d'affichage des délibérations** 15 avril 2021

**CONSEILLERS EN EXERCICE** : 23

**PRESENTS** : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRE, Nathalie BOISNARD AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Sylviane PAUL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Bruno TRACOU, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Hubert MINNITI, Delphine AVIGNON, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Mickaël PRODHOMME, Vincent SEVAER, Marie GUEGUEN PRIGENT, Nathalie ROBIC-FAUDEMÉR.

**ABSENT EXCUSE** : Yvonnick DAVID

**PROCURATION** : Yvonnick DAVID donne pouvoir à Laurent LISEMBART

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Solange PIEL

**PREAMBULE**

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant de leurs présences, Madame Emilie JOURDAN, directrice de la résidence de l'Yze pour parler de l'opération de vaccination qui va avoir lieu cette semaine et Monsieur Bruno PELLETIER, Maire de Brie, pour réaliser le tirage annuel des jurys d'assises.

Monsieur le Maire rappelle ensuite **les articles L.2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** qui précisent que toute convocation est faite par le Maire et transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse et est adressée trois jours francs au moins avant la réunion, la commune de Corps-Nuds comptant moins de 3 500 habitants.

Il signale de plus **l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020** qui prévoit en son article 9 que le conseil municipal peut se réunir en tout lieu dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Cette disposition est applicable pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique dans les zones géographiques où il reçoit application.

**Conformément au règlement intérieur approuvé par délibération n° 2020-11-61 du 16 novembre 2020**, Madame Solange PIEL est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal suivant **l'article L. 2121-15 du CGCT** qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire conformément à l'article 3 du règlement intérieur adopté par délibération n°2020-11-61 du 16 novembre 2020 propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant les points suivants :

- Un point d'information sur la vaccination COVID 19 par Emilie JOURDAN, Directrice de la résidence de l'Yze.
- Le renouvellement de la convention de sponsoring avec Patrick LOGEAIS, meneur de chiens de traîneau, numéro 1 français de la discipline.

Le conseil municipal en prend connaissance et Monsieur le Maire donne alors lecture de l'ordre du jour du conseil municipal, à savoir :

## ORDRE DU JOUR

### **SANTE PUBLIQUE**

- Crise sanitaire point d'information sur la vaccination

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 Mars 2021
- Jury criminel d'Ille et Vilaine pour l'année 2022 - liste préparatoire
- Chambre régionale des comptes – contrôle de Rennes Métropole - chauffage urbain

### **EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

- Structure jeunesse – mise en place du conseil municipal des enfants
- Accueil de loisirs municipal enfance et ados – camps été 2021

### **FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS**

- Subventions aux associations – année 2021
- Rénovation thermique du vestiaire foot – subventions
- Convention de sponsoring avec Patrick LOGEAIS, meneur de chiens de traîneau

### **RESSOURCES HUMAINES**

- Personnel communal – transformation de poste

### **SOLIDARITE**

- Mutuelle communale
- SUET - mise en place d'une convention pour les quotients familiaux

### **URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES**

- GAEC BOITEL - enquête publique

### **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**

**2021 - SANTE PUBLIQUE  
CRISE SANITAIRE  
VACCINATION COVID 19**

Emilie JOURDAN, directrice de la résidence de L'Yze précise que la vaccination a débuté depuis janvier 2021, le circuit n'étant pas le même pour les EHPAD.

La vaccination a pu s'ouvrir progressivement aux personnes de plus de 75 ans extérieures à la résidence et tout le monde ne peut que s'en féliciter.

C'est ainsi que les médecins ont été contactés par le médecin de la résidence puis les résidents de la maison Hélène et enfin toutes les personnes de plus de 75 ans qui ont été contactées par les bénévoles du CCAS.

37 personnes vont ainsi être vaccinées jeudi 15 avril avec une seconde injection le 6 mai 2021. 61 personnes hors EHPAD auront ainsi pu être vaccinées.

Elle souligne en outre que plus de 80 % du personnel soignant a également été vacciné, dont les professionnels de santé de la commune et de la commune de Chanteloup.

La dernière livraison à l'EHPAD de Corps-Nuds devrait être le 6 mai 2021.

Le Maire tient à remercier le personnel de l'EHPAD ainsi que les professionnels de santé.

Jacqueline CHEVILLON confirme que la vaccination de l'ensemble des personnes de plus de 75 ans seront vaccinées le jeudi 15 avril.

Le Maire précise que quelques personnes ont pu se faire vacciner sur Bruz et il tient à remercier Monsieur le Maire de Bruz.

Il souligne également les contacts avec le Maire de Chantepie pour faciliter la vaccination, puisqu'il rappelle que la vaccination est désormais ouverte aux plus de 55 ans.

Il remercie une nouvelle fois, Madame Emilie JOURDAN d'avoir bien voulu prendre du temps pour faire un point en séance sur la vaccination sur la commune.

**ADMINISTRATION GENERALE****2021 - ADMINISTRATION GENERALE  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2021**

Alain PRIGENT, Maire, propose au conseil municipal de prendre connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du lundi 15 mars 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal**, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte-rendu présenté ci-dessus afin qu'il soit intégré au registre des délibérations.

**2021 - ADMINISTRATION GENERALE  
JURY CRIMINEL D'ILLE ET VILAINE POUR L'ANNEE 2022  
ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE**

Alain PRIGENT, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le Code de procédure pénale, et notamment les articles 254 à 267 inclus et R.41, R 41.1,

Vu le Code électoral,

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2017,

Il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2022, sachant que la commune de Corps-Nuds a été désignée lieu de tirage pour les communes de Brie et de Corps-Nuds.

Il convient par conséquent de tirer au sort douze noms (triple du nombre fixé par l'arrêté préfectoral).

Sont écartés du tirage au sort les résidents français à l'étranger ; sont considérés comme nuls les tirages qui correspondraient à une personne radiée ou à une personne qui n'aurait pas atteint les 23 ans au 31 décembre 2021.

N°	Commune	Nom	Prénom	Nom marital	Naissance	Adresse
1	BRIE	GILBERT	Yves		28/03/1949	Bel Air
2	BRIE	ROGER	Sandrine	DELEZIR	22/09/1981	3 rue du Raize
3	CORPS-NUDS	TUAL	Isabelle	DESMONS	12/09/1963	44 la Métairie Neuve
4	CORPS-NUDS	DECOMMUNIER	Nelly	TRINQUART	14/09/1969	16 la Chenaie
5	CORPS-NUDS	COLIN	Maxime		7/05/1992	20 rue du Ronceray
6	CORPS-NUDS	ROBERT	Brigitte	QUILLAUD	16/02/1956	22 rue des Ormeaux
7	BRIE	MILLET	Anne-Claire	SEILIEZ	25/ 07/1986	10 allée des Iffs
8	CORPS-NUDS	LERAY	Marcel		07/05/1954	Le Bois Ricoul
9	CORPS-NUDS	GARDAN	Fiona	SARRAZIN	27/11/1962	34 le Douet Guillard
10	CORPS-NUDS	VETIER	Thérèse	RIDARD	20/10/1949	29 rue de l'Ise

<b>11</b>	CORPS-NUDS	GUERIN	Ombeline		29/04/988	30 la Saudraie
<b>12</b>	CORPS-NUDS	BOUE	Alain		12/09/1951	3 rue Maurice Letort

**2021 - ADMINISTRATION GENERALE**  
**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CONTROLE DE RENNES METROPOLE - CHAUFFAGE URBAIN**

Alain PRIGENT, Maire, présente le rapport suivant :

Par courrier du 19 mars 2021 Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a communiqué à Madame la Maire le rapport d'observations définitives, du contrôle de Rennes Métropole pour sa compétence chauffage urbain durant les exercices 2015 et suivants.

Conformément à l'article L 243-14 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives a fait l'objet d'une communication à l'assemblée métropolitaine le 28 janvier dernier et doit être communiqué à chaque conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du chauffage urbain par Rennes Métropole pour les exercices 2015 et suivants.

**EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

**2021 - 023 - EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**  
**CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Nathalie PERRIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse donne lecture du rapport suivant :

Pour compléter l'offre éducative définie dans le Projet Éducatif Local de la commune (PEL), la commission enfance jeunesse a proposé la mise en place d'un conseil municipal d'enfants (CME).

Le projet consiste à mettre en place un CME sur le modèle du conseil municipal d'adultes avec 12 enfants élus par les enfants de la commune, pour une durée de 2 ans. Il a pour objectif de permettre aux enfants de Corps-Nuds, par l'intermédiaire de leurs élus, de s'exprimer, d'être consultés sur les problèmes les concernant, de proposer des idées et de réaliser certains de leurs projets pour améliorer la vie de la commune.

Les projets retenus par les enfants seront présentés au conseil municipal adulte qui décidera de ce qui sera réalisé.

Les précédents conseils municipaux des enfants ont réalisé plusieurs actions comme l'installation de jeux à l'étang, la mise en place d'un ciné en plein air, la collecte des jouets sur le marché de Noël pour les enfants en difficulté, ou bien la construction d'un terrain multisport.

Pour devenir conseiller, il faut d'abord être candidat et être en classe de CE2 ou CM1 sur les écoles de la commune.

Après le dépôt des candidatures fixé au 30 avril, chaque liste peut alors commencer sa campagne électorale. Compte-tenu du contexte sanitaire, la campagne électorale se fera par vidéos qui seront présentées dans les classes afin d'expliquer les différents projets devant tous les enfants.

Les élections auront lieu le 17 juin en Mairie et les résultats seront donnés dans la soirée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un conseil municipal d'enfants dans les conditions précisées en séance.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2021 - 024 - EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**  
**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ENFANCE ET JEUNESSE**  
**REGIE DE RECETTES - CAMPS ETE 2021**

Nathalie PERRIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse donne lecture du rapport suivant :

Cet été, des mini-camps sont proposés pour l'accueil de loisirs enfants et l'accueil de loisirs ados.

Un premier camp est prévu du **12 au 16 juillet** à Mézières sur Couesnon pour 16 jeunes de l'espace jeunes entre 12 et 16 ans, dont 8 places pour les filles et 8 pour les garçons avec au programme escalade / kayak / vtt / animations et veillées. Un séjour qui représente 4 nuitées en tente.

Un deuxième camp se déroulera du **19 au 23 juillet** à Mézières sur Couesnon pour les 9-11 ans avec 16 enfants avec au programme VTT, escalade et tir à l'arc.

Un dernier camp se déroulera du **16 au 18 août** à Pouancé pour les 7-8 ans avec 14 enfants avec au programme course d'orientation et équitation.

Afin de pouvoir offrir la chance à tous de partir, la municipalité participe à hauteur de 8 €/jour/jeune ou enfant. Le coût de ces camps est modulable selon le quotient familial, à savoir :

Tarif	Quotient Familial QF	Cout
1	QF < 500 €	125 €
2	501 < QF < 750 €	150 €
3	751 € < QF < 1000 €	175 €
4	1001 € < QF < 1250 €	200 €
5	1251 € < QF < 1500 €	225 €
6	< 1500 €	250 €

Ceux-ci vont s'intégrer dans le programme d'activités des vacances d'été 2021 et doivent être approuvés dès à présent, afin de permettre l'information des familles, à savoir :

Libellé de l'activité	Activité	Lieu	Nbre de jeunes	Dates du séjour
Base de loisirs Natur'O'Loisirs)	Course d'orientation et équitation	POUANCE (49)	14 enfants Maxi 6 à 8 ans 2 animateurs	Départ 10 h, le lundi 16 août Retour vers 17 h, le mercredi 18 août
Base de Plein air du Couesnon	Escalade / kayak / vtt / Tir à l'arc/ animations et veillées	MEZIERES SUR COUESNON (22)	16 enfants Maxi 9 à 11 ans 2 animateurs	Départ 10 h, le lundi 19 juillet Retour vers 17 h, le vendredi 23 juillet
			16 enfants Maxi 12 à 16 ans 2 animateurs.	Départ 10 h, le lundi 12 juillet Retour vers 17 h, le vendredi 16 juillet

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les programmes d'animations des accueils de loisirs enfance et jeunesse en approuvant le plan de financement énoncé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision pour fixer les tarifs spécifiques des sorties à la journée ou avec nuitée, pour répondre aux initiatives des jeunes de la commune en accord avec l'équipe d'animation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2021- 025 - FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS  
SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

Jean-Michel DESMONS, Conseiller délégué à la Vie Associative et Sportive donne lecture du rapport suivant :

Après étude des demandes de subventions de la commune, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2021, étant précisé qu'un certain nombre d'associations n'ont pas sollicité de subventions pour l'année 2021 et que cette année encore, la gratuité des équipements est maintenue pour les associations.

- **CATEGORIE 1** : subventions aux associations faisant l'objet de conventions ou partenariat spécifique

<b>Maison des jeunes et de la Culture M.J.C</b>	<b>72 000 €</b>
<b>Multi Accueil « la Girafe »</b>	<b>60 495 €</b>
<b>Point Accueil Emploi PAE J chevillon Maire</b>	<b>14 318.25 €</b>
<b>RASED</b>	<b>269.29 €</b>
<b>Patrick LOGEAIS , meneur de chiens de traneau</b>	<b>500 € + 200 € si animation Noël</b>

- **CATEGORIE 2** : subventions avec missions d'offres d'activités régulières dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs.

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Subvention</b>	<b>Subvention entraineur soumise à l'obtention du Contrat engagement de l'entraineur</b>
<b>USC Foot</b>	<b>1 150 €</b>	<b>400 € au titre de 2020 et 400 € au titre de 2021</b>
<b>Corps-Nuds Volley-Ball</b>	<b>600 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Les fous du volant</b>	<b>/</b>	<b>400 €</b>
<b>Les saisons du corps QI-GONG</b>	<b>240 €</b>	
<b>Pétanque cornusienne</b>	<b>300 €</b>	
<b>Education canine et Agility</b>	<b>165 €</b>	

- **CATEGORIE 3** : subventions au forfait pour des associations qui organisent des actions d'intérêt local et général dans les domaines de l'animation et de loisirs, de la mémoire, d'ordre humanitaire, ou d'actions favorisant le lien social.

<b>Club Amitiés Loisirs</b>	<b>445 €</b>	<b>A.P.E. JY Cousteau</b>	<b>71,50 €</b>
<b>CPG CTAM (Anciens combattants)</b>	<b>289 €</b>	<b>Les jardins buissonniers</b>	<b>70 €</b>
<b>Corps-Nuds Sibiel Amitiés</b>	<b>200 €</b>	<b>USEP</b>	<b>71,50 €</b>
<b>Les Ludikos</b>	<b>200 €</b>	<b>Au Fil et à Mesure</b>	<b>100 €</b>
<b>Idées au logis Trinqu'Arts</b>	<b>485 €</b>		

Le Maire propose de voter association par association, compte tenu de l'investissement d'élus dans certaines associations.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal**, à la majorité, certains élus ne prenant pas part au vote

- **DECIDE** d'approuver les propositions de subventions ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



Bruno TRACOU, conseiller municipal expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, le conseil municipal apporte son soutien au monde sportif et culturel amateur, et tout particulièrement un sportif de haut niveau, vice-champion d'Europe 2017 de musher et pour la 2<sup>ème</sup> fois, vice-champion du monde : Patrick LOGEAIS.

Après des débuts en 1985 et une première compétition en 1988, il n'a cessé d'être victorieux en championnats de France, d'Europe et du Monde qu'il a remporté à deux reprises.

En apportant une aide financière à cet athlète, la commune a considéré que cela lui permettra de se mettre en plus grande disponibilité professionnelle, et ainsi de mettre un maximum de chances de son côté pour suivre son entraînement préparatoire dans la perspective de représenter au mieux les couleurs de la France, mais aussi de la commune de Corps-Nuds aux prochains championnats, que ce soit de France, d'Europe mais aussi du Monde. Les athlètes de haut niveau sont à la recherche de moyens financiers, humains et matériels leur permettant de créer un environnement en adéquation avec leurs besoins pour atteindre leurs objectifs sportifs.

Pour ce faire, la commune lui apporte annuellement une aide financière d'un montant de 500 € et en contrepartie Patrick LOGEAIS s'engage à promouvoir la pratique de musher sur la commune, à organiser régulièrement des portes ouvertes et à porter le logo de Corps-Nuds à chaque course : attelage et camion.

Une participation supplémentaire de 200 € lui est attribué pour toute participation aux festivités de Noël.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement d'une convention de sponsoring d'une durée de 3 ans avec Patrick LOGEAIS afin de mettre en valeur ce sportif de haut niveau, présent sur la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## RESSOURCES HUMAINES

### 2021- 027 - RESSOURCES HUMAINES FILIERE ADMINISTRATIVE TRANSFORMATION DE POSTE DE CATEGORIE B EN CATEGORIE C

Laurent LISEMBART, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances, Personnel, Transport, Développement économique et Monde Agricole donne lecture du rapport suivant :

La commune a fait appel au service remplacement du centre de gestion pour assurer les missions d'un agent de catégorie B qui a quitté la commune par voie de mutation.

Après plus d'un an et demi de remplacement et un appel à candidatures, il est proposé de retenir la candidature de l'agent du centre de gestion qui assure actuellement le remplacement.

Il est par conséquent proposé de transformer provisoirement le grade de rédacteur en poste d'adjoint administratif et d'en faire bénéficier cet agent contractuel qui donne satisfaction par son implication et son intérêt pour les fonctions occupées.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE**, de transformer le poste comme suit :

SITUATION ACTUELLE			SITUATION NOUVELLE			
CATEGORIE	GRADE	TEMPS D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	TEMPS D'EMPLOI	DATE EFFET
B	Rédacteur principal 2 <sup>o</sup> classe	35/35	C	Adjoint Administratif Territorial	35/35	01/05/2021

- **DECIDE** que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire attribué à l'ensemble des agents.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant à la présente décision sont inscrits au Budget Primitif 2021 aux chapitre et articles prévus à cet effet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la publicité correspondante auprès du CDG 35.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment les arrêtés individuels.

## SOLIDARITE

### 2021 SOLIDARITE MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Laurent LISEMBART, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances, Personnel, Transport, Développement économique et Monde Agricole et Jacqueline CHEVILLON, 4<sup>ème</sup> Adjointe en charge des Générations Seniors, Santé et Solidarités donnent lecture du rapport suivant :

A l'issue d'une consultation de plusieurs mutuelles et assurances proposant une offre de complémentaire santé de type « mutuelle communale », il est proposé de façon conjointe avec le CCAS d'accréditer la mutuelle Solimut de Rennes qui offre comme avantages d'avoir un statut de mutualiste, d'être présent sur les communes voisines et de ne pas solliciter de questionnaires de santé ou d'avoir des conditions d'âge ou de ressources.

Il est souligné qu'au-delà de la population, elle a l'avantage de pouvoir bénéficier aux agents avec une mutuelle accessible financièrement.

La présentation sera également faite au CCAS qui sera invité à contractualiser le partenariat avec la dite mutuelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** de cette communication.

### 2021 SOLIDARITE SUJET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR LES QUOTIENTS FAMILIAUX

Laurent LISEMBART, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances, Personnel, Transport, Développement économique et Monde Agricole présente le rapport suivant :

Le SUET en tant que syndicat intercommunal depuis avril 2004, est un établissement public d'enseignement, de création et de diffusion regroupant 5 communes situées sur un territoire au sud-est de Rennes : Chantepie, Corps-nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, et Vern-sur-Seiche.

Depuis la création du SI du Suet (2004) seules 2 communes sur les 5 disposaient d'un dispositif d'aide aux familles. Dans le cadre de la mise en place d'une tarification sociale pour l'ensemble du territoire, le SI du Suet a adopté par délibération (n° ? du 23/03/2021) la mise en place des quotients familiaux pour les familles habitant les communes du syndicat.

Il est proposé une convention pour l'année scolaire 2021/2022 qui permettrait de contractualiser un accord sur le financement de ce dispositif à savoir : le remboursement du montant que représente l'aide apportée aux familles de la commune étant précisé que la convention sera proposée à son approbation par le CCAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** de cette communication

Monsieur Jean-Michel DESMONS, Conseiller Municipal délégué à la Vie Associative et Sportive donne lecture du rapport suivant :

Une consultation du public est ouverte du 8 mars au 8 avril 2021 inclus sur la demande présentée par le GAEC BOITEL pour obtenir l'enregistrement de son projet concernant l'augmentation de l'effectif de vaches laitières de l'élevage situé au lieu-dit « Les Landes de Brie » à Brie. Corps-Nuds est concernée par le rayon d'affichage d'un km et par le plan d'épandage et le conseil municipal doit se prononcer au plus tard le 22 avril 2021.

Aujourd'hui le GAEC BOITEL est spécialisé en production laitière (120 vaches autorisées) et en poulets de Janzé (4 400 + 8 800 emplacements). Le GAEC compte 4 associés (Jean-Yves, Brigitte, Damien et Sylvain BOITEL). Cette installation s'est accompagnée d'une reprise partielle du site d'exploitation EARL « Les 3 Fées » et la « Sancerie » sur Brie à 4.9 km du site principal.

La reprise de 55 ha de terres et de 425 740 litres de lait soit une référence actuelle de 1 323 000 L (conversion entre équivalent lait et rendement) nécessite une augmentation des effectifs à 190 vaches laitières. L'extension du bâtiment avait été anticipée avant l'installation d'un associé.

Les éleveurs ont souhaité développer un élevage de vaches laitières pour émettre un revenu supplémentaire et conforter la pérennité de l'exploitation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **EMET UN AVIS (en séance)** au projet du GAEC BOITEL.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a donné **par délibération n° 2020-05-018 du 25 mai 2020** délégations à Monsieur le Maire pour exercer, au nom de la commune, certaines missions spécifiques pour la durée de son mandat.

Parmi ces pouvoirs figurent notamment les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire selon les périmètres définis par Rennes Métropole en secteur de DPU ou en ZAD, ou en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Il est rendu compte des décisions prises depuis la séance du conseil municipal :

N°2021	Adresse du Bien	Parcelles	Nature	Superficie	Notaire
005	14b, rue de Janzé	AC 480	Non bâti	56 m <sup>2</sup>	ANDRE- BRANELLEC
003	Les grands Sillons	YB 40 et YB 41	Bâti	10 338 m <sup>2</sup>	LEXONOT

### AUTRES INFORMATIONS

Le Maire rend compte des informations suivantes :

- Prochain conseil municipal lundi 17 mai 2021.

Concernant les élections régionales et départementales à venir, le Maire informe le conseil municipal de la consultation des maires qui vient d'avoir lieu pour déterminer si les élections doivent avoir lieu au vu du contexte sanitaire.

Le Maire rappelle que des élus ont perdu la vie lors des élections municipales à cause de la covid 19 et que c'est de la responsabilité de l'état et non pas des communes de décider.

De plus, il estime que le vote ne sera pas la priorité des français sur le mois de Juin. Il s'inquiète du taux d'abstention.

**Participation...**

Enfin, le double scrutin implique davantage de personnes au dépouillement et il est fort probable que les scrutateurs soient vaccinés

La séance est levée à 21 h 25.

Fait et délibéré en séance le 12 avril 2021.

Le Maire,  
Alain PRIGENT